Mandat - Comité de pilotage national de sécurité en gymnastique

1. Contexte

Le comité de pilotage national de sécurité en gymnastique est établi pour guider et superviser le développement d'une stratégie nationale complète de sécurité et de sauvegarde pour le sport de la gymnastique au Canada. Cette stratégie vise à assurer la sécurité et le bien-être des gymnastes, en permettant la création d'un environnement sûr pour tous les participants au sport, du niveau récréatif jusqu'au niveau national.

2. Objectif

L'objectif principal du comité de pilotage est de fournir une orientation stratégique, une supervision et une expertise dans le développement et la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité en gymnastique. Le comité veillera à ce que la stratégie s'aligne sur les meilleures pratiques nationales et internationales et réponde aux exigences réglementaires. En outre, le comité veillera à ce que la stratégie et le plan de mise en œuvre associé tiennent compte des recommandations formulées dans le rapport McLaren, telles que synthétisées dans le document de travail de Gymnastique Canada : *Actioning McLaren Report 2023*.

3. L'adhésion

Le directeur général de Gymnastique Canada et la directrice du sport sécuritaire seront les parrains exécutifs du projet, fournissant le leadership et le soutien pour le développement et la mise en œuvre de la stratégie de sécurité. Le directeur général facilitera l'attribution des ressources nécessaires pour soutenir la conception et la mise en œuvre de la stratégie. La directrice du sport sécuritaire veillera à ce que le projet soit conforme aux exigences et aux bonnes pratiques du Canada en matière de sécurité sportive.

Le comité de pilotage sera composé d'un groupe ciblé de six personnes possédant une expertise en matière de sauvegarde, de protection de l'enfance et de domaines pertinents, spécifiquement adaptés au contexte de la gymnastique. La composition comprendra les membres suivants :

- Un(e) représentant(e) indépendant(e) ayant une compréhension du système sportif et de la gestion du sport acquise en tant que régulateur, chercheur, administrateur indépendant ou tout autre professionnel concerné.
- Un(e) expert(e) en gymnastique ayant de l'expérience dans le domaine de l'entraînement, du jugement ou du développement des athlètes
- Un(e) représentant(e) des athlètes
- Un(e) propriétaire, un(e) dirigeant(e) ou un(e) administrateur(trice) de club
- Une partie prenante ayant une expérience actuelle en gymnastique récréative
- Un(e) expert(e) en matière de sécurité ou de sauvegarde ayant une expérience de leadership stratégique et opérationnel.

4. Rôles et responsabilités

Chef de projet (coordinateur) de la stratégie pour la sécurité en gymnastique: Le chef de projet sera le coordinateur du comité de pilotage et aura les responsabilités suivantes:

- Planifier et animer les réunions du comité de pilotage ; préparer les ordres du jour et distribuer les documents de réunion à l'avance.
- Veiller à ce qu'une stratégie et un plan de projet assortis d'échéances et de dates appropriées soient établis et répondent à l'étendue des exigences fournies.

- Assurer la communication et le suivi en temps voulu des mesures à prendre, y compris la communication régulière des progrès et de l'état d'avancement à l'ensemble de la communauté gymnique.
- Servir de point de contact pour les membres du comité et les parties prenantes de la communauté.
- Faire progresser les principaux axes de travail définis dans la stratégie, en établissant des partenariats et en impliquant les parties prenantes internes et externes, le cas échéant.
- Suivre l'évolution générale de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie au sein des programmes de gymnastique.
- Promouvoir l'importance de la protection des gymnastes au sein de la communauté gymnique, y compris les clubs, les entraîneurs et les athlètes.
- Informer régulièrement le comité de pilotage de l'état d'avancement du projet, en mettant l'accent sur l'impact sur les participants des programmes de gymnastique. Faire un rapport bihebdomadaire sur l'état d'avancement du projet a la directrice du sport sécuritaire.

4.1. Fournir une orientation stratégique: Le comité de pilotage fournira des conseils stratégiques et une orientation pour le développement et la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité et de sauvegarde de la gymnastique.

4.2. Examiner et recommander: Le comité examinera et donnera son avis sur les documents clés, y compris le projet de stratégie de sécurité en gymnastique, les politiques, les procédures et les lignes directrices.

4.3. Suivre les progrès: Contrôler régulièrement les progrès de la mise en œuvre de la stratégie, y compris l'évaluation de l'efficacité des mesures de sauvegarde dans les environnements gymniques.

4.4. Évaluation et gestion des risques: Superviser les évaluations des risques liés à la sécurité et à la protection dans le domaine de la gymnastique et formuler des recommandations pour réduire les risques.

4.5. Engagement avec les parties prenantes de la gymnastique: Veiller à ce que la contribution des parties prenantes de la gymnastique, notamment les athlètes, les victimes, les parents, les clubs de gymnastique, les entraîneurs et les officiels, soit dûment prise en compte dans l'élaboration de la stratégie et les plans de mise en œuvre associés.

5. Réunions et rapports

5.1. Fréquence: Le comité de pilotage se réunira régulièrement, la fréquence étant déterminée par le stade d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie. Au début, il est prévu que le comité se réunisse une fois par mois pendant une à deux heures.

5.2. Rapports: Le comité fournira des rapports de progrès réguliers (au minimum trimestriels) qui seront partagés publiquement et mettront en évidence l'impact sur les programmes de gymnastique et les athlètes. Le comité, par l'entremise de son coordonnateur, travaillera en étroite collaboration avec le gestionnaire des communications de Gymnastique Canada afin de s'assurer que les rapports sur les recommandations, les progrès de la mise en œuvre et le suivi général du projet sont faits publiquement et de façon transparente.

6. Durée de l'accord

Le comité de pilotage existera pendant toute la durée de la phase d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie de sécurité en gymnastique, conformément aux cycles du programme de gymnastique. Une date de fin spécifique sera déterminée en fonction des étapes et des échéances propres au projet.

7. Prise de décision

Les décisions du comité de pilotage sont prises par consensus. S'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, une procédure de vote formelle peut être utilisée, la majorité simple déterminant le résultat.

8. Confidentialité

Les membres du comité de pilotage doivent respecter la stricte confidentialité de toutes les discussions et de tous les documents relatifs à la stratégie pour la sécurité en gymnastique, en veillant tout particulièrement à protéger la vie privée des participants et des parties prenantes.

9. Révision et modification

Ce mandat peut être revu et modifié si nécessaire avec l'accord du comité de pilotage et l'approbation finale des parrains exécutifs.

10. Attestation

Ce document est convenu et adopté par les membres du comité de pilotage de stratégie nationale de sécurité en gymnastique le [Date].